

34^e HANDICAP INTERNATIONAL de la MEUSE
Organisé le dimanche 05 mai 2024
Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'administration de l'Éducation physique et des sports

REGLEMENT

1. Le HANDICAP de La MEUSE est international, il est ouvert à toutes les catégories de rameuses, de rameurs et de bateaux, y compris les équipes mixtes (dames et hommes, masters, seniors, U19 et U17).
2. L'épreuve est soumise aux dispositions des codes des courses internationales et belges.
3. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment invités à se munir individuellement de gilets de sauvetage et à s'assurer que leur état physique soit conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
4. DEPART arrêté à 13 h.00 au Pont (oblique) du Barbou, 200m en amont du Pont Atlas V sur La Dérivation.
Tous les participants seront derrière la ligne de départ avant 12 h.50'.
5. PARCOURS : remontée de la Dérivation en direction du Pont de Fragnée, virage autour du môle séparant la Dérivation de la Meuse et descente sur la moitié droite de la Meuse (côté tribord) jusqu'au R.S.N.M. (voir plan), soit 4750 mètres.
6. Les bateaux de type canoës devront respecter les dimensions et poids prévus au tableau dans le document joint. En cas de suspicion, ils seront contrôlés.
Le poids des bateaux sera vérifié vide de toute charge ou lest.
Toute équipe tentant de faire peser son embarcation avec du lest sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre au départ, ni au remboursement de son inscription.
7. Le tableau des HANDICAPS est détaillé dans le document joint. Le handicap du bateau sera déterminé en fonction du type de bateau, de l'âge et du sexe des rameurs. Le handicap d'un bateau long sera la moyenne des heures de départ de chaque rameur de l'équipage.
Les équipes mixtes sont autorisées.
8. Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité d'assimiler un bateau non répertorié à un bateau figurant sur le tableau.
9. Le club engageant un rameur hors catégorie d'âge sera responsable des actes et faits de courses de son rameur. Le RSNM décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident concernant un rameur hors catégorie d'âge.
10. INSCRIPTIONS : date limite le mardi 23 avril 2024 à 18 heures.
11. Les lettres d'engagement devront préciser le type de bateau, le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe du (des) rameurs ou rameuses. Les inscriptions se feront via le formulaire en ligne disponible sur le site du club www.rsnm.be ou à défaut par mail à rsnm.info@gmail.com.
12. TIRAGE AU SORT le lundi 29 avril 2024 à 19 heures à Parc de la Boverie, 1 à 4020 Liège.
13. FORFAITS avant le lundi 29 avril 2024 à 18 heures, adressé à rsnm.info@gmail.com.
14. Toute modification ou inscription tardive doit être signalée au plus tard 48h avant le début de l'épreuve. Toute modification ou inscription tardive signalée dans les 48h précédent le début de l'épreuve entraînera le reclassement de l'entièreté du bateau en catégorie « Senior A ».
15. NUMERO D'ETRAVE & DOSSARDS : le numéro d'étrave sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 10h.30 contre une caution de 10€.

16. DROIT d'INSCRIPTION : 5€ par siège pour les masters, 2.50€ pour les seniors et juniors.
17. PENALITES : les équipes prenant un faux départ seront pénalisées de 15 secondes.
18. EQUIPES EN COURSE : l'épreuve se déroulera selon le code des courses de la F.R.B.A. et plus particulièrement en application de son chapitre XV relatif aux courses de longue distance pour ce qui n'est pas prévu au présent règlement. Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 10 minutes avant l'heure du 1^{er} départ. Ceux rejoignant l'embarcadère après l'arrivée ne peuvent gêner les concurrents encore en course. Tous les bateaux attendront que le dernier soit arrivé avant de revenir sur le champ de course. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte suffisamment tôt.
19. CLASSEMENT : il est établi selon l'ordre d'arrivée, en tenant compte des pénalités éventuelles.
20. PRIX : Un prix sera attribué au 1^{er} et au 2^{ème} du classement général. Un prix sera également attribué au 1^{er} junior, au 1^{er} senior et au 1^{er} Master. Le 1^{er} bateau de chaque type, toutes catégories de rameurs (euses) confondues recevra également un prix, pour autant qu'au moins trois bateaux du même type aient pris le départ. Les prix ne seront pas cumulatifs.

Secrétaire de la Régate :
Didier Dossin
73 rue Général Leman
B-4430 Ans
Belgique
Tél : +32 (0)471 748172
Email : ddossin@hotmail.com

Approuvé

Le Secrétaire

Le Président

FRBA/KBR

Didier Dossin

Jean-Marc LHUIRE